

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur belge



23 MAI 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise francophone d@reffexellos

N° d'entreprise : 0723 803 805

Dénomination

(en entier): TopSpec Equine (Export)

(en abrégé):

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Adresse complète du siège : Carrefour de l'Europe 2, 1000 Bruxelles, Belgique

Objet de l'acte : Nomination d'un président du collège de gestion

Extrait du procès-verbal de la réunion du collège de gestion de la société en date du 25 avril 2019:

"2.1 Nomination d'un président du collège de gestion

Après délibération, le collège de gestion a décidé, à l'unanimité, de:

(i) nommer Mme. Katherine Mickle, domiciliée à Appletree House, Main street, Pickhill, Thirsk, North-Yorkshire, YO7 4JG (Royaume-Uni), en tant que président du collège de gestion, avec effet immédiat. A défaut d'une future décision en sens contraire, son mandat de président du collège de gestion prendra fin automatiquement au moment même de la fin de son mandat de gérant, sans qu'aucune confirmation ne soit requise à cet effet; et

(ii) prévoir que le mandat ne sera pas rémunéré.

A la suite de cette nomination, Mme. Katherine Mickle, en signant le présent procès-verbal, a accepté sa nomination en tant que président du collège de gestion de la société conformément aux conditions susmentionnées et assume immédiatement la présidence de l'assemblée.

## 2.2 Procuration

Après délibération, le collège de gestion accorde une procuration spéciale et irrévocable à Michel Bonne, Sarah Arens et Vincent Reijns, qui, à cette fin, élisent domicile aux bureaux de Van Bael & Bellis, situés à Chaussée de La Hulpe 166, 1170 Bruxelles (Belgique), chacun avec la faculté d'agir seul et le pouvoir de substitution pour accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles en vue des décisions reprises ci-dessus, y compris auprès du guichet d'entreprise, du greffe du tribunal de l'entreprise, de la Banque-Carrefour des Entreprises, de la Banque Nationale de Belgique, du secrétariat social, de l'ONSS, de l'administration de la TVA, de l'administration des impôts sur le revenu et de toute administration, autorité, entité ou personne publique ou privée (y compris employés, clients, fournisseurs, débiteurs et créanciers) avec une promesse de ratification par la société si besoin en est."

Vincent Reijns Mandataire

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).